

DROITS ET RÉMUNÉRATION DES AUTEURS AUDIOVISUELS EN EUROPE

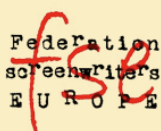
LIVRE BLANC DE LA **SAA**

2^e édition | 2015 | RÉSUMÉ



Société des Auteurs Audiovisuels

Avec le soutien de



Le secteur audiovisuel européen en bref

Le secteur audiovisuel est un secteur majeur en Europe du point de vue économique, social et culturel :

122 Mrd €
chiffre d'affaires
2013

1542
films produits en
Europe en 2013

6,28 Mrd €
recettes des salles
européennes en 2013

8.828
chaînes
de télévision
en 2013

3.000+
plateformes
de vidéos
à la demande

Source: Annuaire 2014 de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel

Toutefois, ces succès ne se traduisent pas en termes de rémunération pour les scénaristes et réalisateurs européens.

0,37%

Part des perceptions audiovisuelles des membres
de la SAA par rapport aux chiffre d'affaires du secteur

La légitimité du droit d'auteur est basée sur le lien indispensable entre l'exploitation des œuvres et la rémunération de leurs auteurs. Placer les auteurs au centre des politiques culturelles et du droit d'auteur est une priorité.

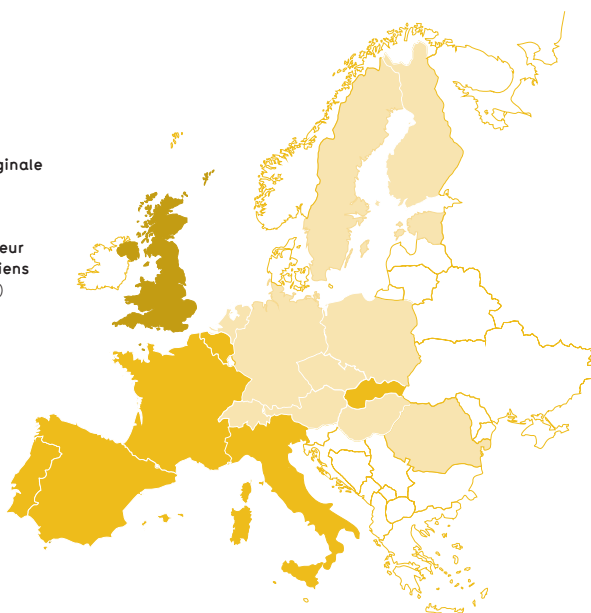
Les auteurs audiovisuels

Les membres de la SAA représentent deux groupes principaux d'auteurs : les scénaristes et les réalisateurs de cinéma, télévision et multimédia. Selon les pays, d'autres collaborateurs peuvent être reconnus comme co-auteurs. La situation est la suivante dans les pays où la SAA a des membres :

Rérealisateur, scénariste
et compositeur de la musique originale

Rérealisateur, scénariste, compositeur
de la musique et certains techniciens
(base législative ou contractuelle)

Rérealisateur, scénariste,
compositeur de la musique
et producteur



Organisations représentatives

Les scénaristes et les réalisateurs peuvent devenir membres d'une grande variété d'organisations pour défendre collectivement leurs intérêts : syndicats, guildes, associations et/ou sociétés de gestion collective. Ces organisations sont représentées au niveau européen par la FERA, la FSE et la SAA.

La créativité est le pétrole du 21^e siècle. C'est l'imagination des artistes qui fait tourner l'industrie de la création.

Jochen Greve – Scénariste, Allemagne



Il n'existe pas de modèle unique de société de gestion collective. Les membres de la SAA représentent souvent plusieurs titulaires de droits et gèrent différents droits selon le contexte national et l'harmonisation européenne.

Pays	Membre de la SAA	Cable	Copie privée	Autres droits de retransmission*	Utilisations en ligne/à la demande	Diffusion TV	Ventes de vidéos	utilisations à des fins éducatives	Locations de vidéos	Archives TV	Prêts de vidéos	Exploitations en salles**
Autriche	Literar-Mechana											
Autriche	VDFSS											
Belgique	SABAM											
Belgique	SACD / SCAM											
Rep. Tchèque	DILIA											
Estonie	EAAL											
Finlande	Koplosto											
France	SACD											
France	SCAM											
Allemagne	VG Bild-Kunst											
Allemagne	VG Wort											
Hongrie	Filmjus											
Italie	SIAE											
Pays-Bas	LIRA											
Pays-Bas	VEVAM											
Pologne	ZAPA											
Portugal	SPA											
Slovaquie	LITA											
Espagne	DAMA											
Espagne	SGAE											
Suède	Copyswede											
Suisse	SSA											
Suisse	SUISSIMAGE											
Royaume-Uni	ALCS											
Royaume-Uni	Directors UK											
TOTAL		24	23	19	17	16	15	15	11	11	9	8
Pourcentage		96%	92%	76%	68%	64%	60%	60%	44%	44%	36%	32%

* Satellite, IPTV

** et droit de représentation dans les lieux publics

Droits et rémunération

La situation des auteurs audiovisuels varie d'un pays à l'autre du fait des contrats individuels qu'ils signent, de leur capacité d'action collective et des législations nationales. La directive de 2001 sur le droit d'auteur a prévu un *droit de mise à disposition* pour l'exploitation des œuvres audiovisuelles en ligne. Or, son introduction n'a pas généré de rémunération supplémentaire pour les auteurs.

Rémunérations et droits de propriété intellectuelle (DPI)

$$\text{Revenus des auteurs} = \text{Rémunérations pour l'écriture du scénario ou la réalisation de l'œuvre} + \text{Rémunérations issues des DPI}$$

La grande majorité des auteurs sont des travailleurs indépendants. La nature de leur travail et les pratiques de l'industrie sont telles qu'une grande partie de leur activité peut ne pas être rémunérée, en particulier en période de développement. De récentes études donnent un aperçu des revenus des auteurs :

22.000 €
Revenu annuel médian des scénaristes après impôt
Source: FSE

11,5%
Auteurs tirant leurs revenus de l'écriture uniquement
Source: ALCS

70%
Réalisateur qui subissent des reports de rémunération contractuelle
Source: Directors UK

Harmonisation européenne

L'Union européenne a adopté 11 directives harmonisant certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins. Les directives les plus importantes pour les auteurs sont les suivantes :

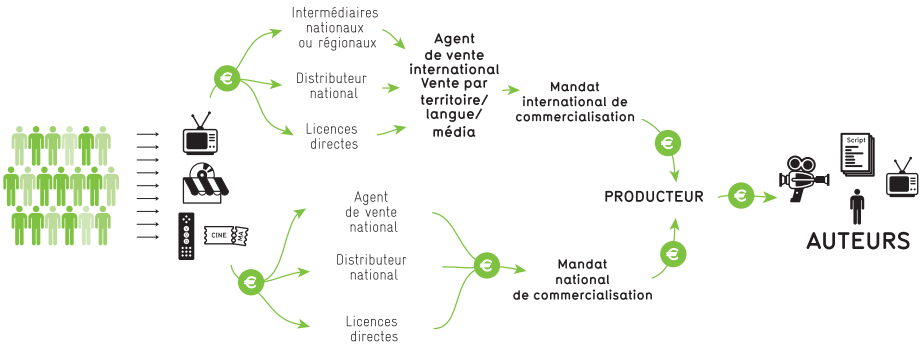


Des pratiques contractuelles injustes

La négociation individuelle des contrats qui lient l'auteur au producteur aboutit souvent à une **rémunération forfaitaire** pour l'écriture du scénario et /ou la réalisation de l'œuvre audiovisuelle, sans possibilité de rémunération ultérieure pour l'exploitation de l'œuvre. En 2014, une étude¹ du Parlement européen a confirmé que les pratiques contractuelles de gré à gré privent très souvent les auteurs audiovisuels de l'exercice effectif de leurs droits. De plus, des ruptures dans la **chaîne contractuelle de commercialisation** des œuvres peuvent également empêcher les rémunérations de remonter jusqu'aux auteurs.

¹ Contractual arrangements applicable to creators: law and practice in selected Member States, 2014, CRIDS/KEA.

Chaîne commerciale des œuvres audiovisuelles



La gestion collective apporte une rémunération complémentaire

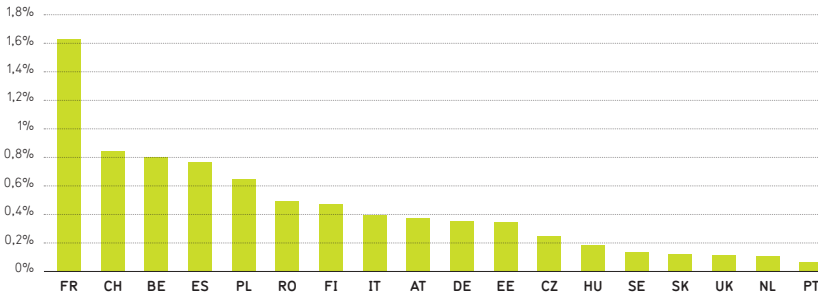
Les deux principaux droits en gestion collective sont le **droit de retransmission** par câble et la **copie privée**. En outre, dans un certain nombre de pays, les sociétés de gestion collective représentant les auteurs audiovisuels sont habilitées contractuellement ou par la loi à percevoir les droits pour la télédiffusion des œuvres de leurs membres.

À l'heure actuelle, dans de nombreux pays européens, les auteurs audiovisuels ne reçoivent pas de rémunération pour l'exploitation en ligne/à la demande de leurs œuvres. Il paraît aujourd'hui inconcevable que les auteurs soient ainsi écartés de la révolution numérique.

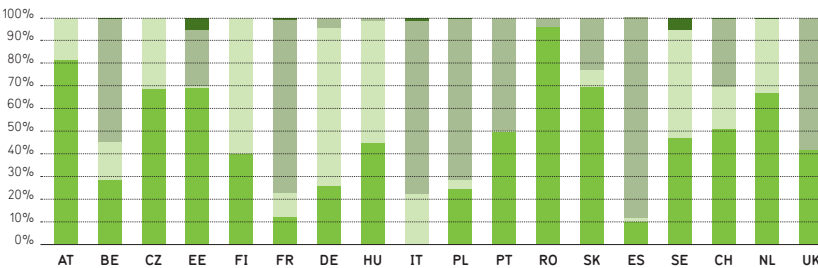
La gestion collective des droits des auteurs audiovisuels en Europe

En 2013, les 25 sociétés membres de la SAA ont perçu 452 millions d'EUR pour leurs auteurs audiovisuels. Ces perceptions représentent seulement 0,37% des 122 milliards d'EUR de chiffre d'affaires des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel. Même en tenant compte des situations variées en matière de types de droits gérés par les sociétés membres de la SAA, ces chiffres illustrent à quel point les perceptions pour les auteurs audiovisuels ont besoin d'être renforcées.

Perceptions audiovisuelles des membres de la SAA par rapport au chiffre d'affaires du secteur (2013)



Part respective des principaux droits gérés (2013)



Les défis de la gestion collective des droits audiovisuels

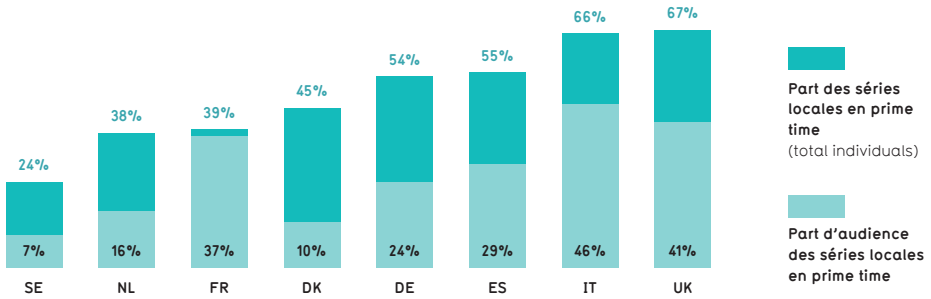
Les rémunérations perçues au titre des droits en gestion collective comme la retransmission par câble ou la compensation pour copie privée, constituent souvent une source de revenus importante entre deux projets. Ces rémunérations sont aujourd'hui menacées : de nombreux litiges sont portés devant les tribunaux pour refus de paiement de la part des câblodistributeurs. Bien que la copie privée d'œuvres protégées n'ait jamais été aussi répandue, la compensation équitable via les redevances sur les supports et appareils d'enregistrement est sans cesse remise en cause par les importateurs et fabricants de matériel. Heureusement, la directive sur la **gestion collective des droits** (qui doit être transposée par les Etats membres d'ici au 10 avril 2016) conforte la gestion collective comme un outil essentiel de protection des auteurs vis-à-vis des utilisateurs.

À l'heure du changement

L'industrie audiovisuelle européenne, bien que naturellement fragmentée, a réussi à tirer parti de sa grande diversité. Malgré des investissements relativement limités, l'industrie européenne tire son épingle du jeu et produit des scénaristes et réalisateurs reconnus dans le monde entier. L'un des plus grands succès de l'Europe est d'avoir réussi à canaliser sa diversité en termes de langues et de cultures pour donner naissance à un secteur audiovisuel compétitif.

Comparaison du poids et des audiences des séries locales en prime time

Source: Eurodata TV Worldwide 2013



Toutefois, le marché européen est loin d'être parfait : la part de marché des séries et des films américains reste majoritaire dans de nombreux pays. L'industrie audiovisuelle européenne doit être plus que jamais soutenue pour tirer parti des opportunités numériques, élargir son public, favoriser la croissance du secteur et mettre en avant le talent de ses auteurs.

Internet présente autant d'opportunités formidables qu'il soulève de défis. Le numérique démultiplie les exploitations d'œuvres audiovisuelles qui nécessitent de nouveaux systèmes de licences. L'utilisation d'identifiants internationaux pour les œuvres tels qu'ISAN doit être plus largement répandue. Dans un environnement aussi complexe, seules les sociétés de gestion collective sont à même de faciliter la rémunération des auteurs.

La voie à suivre – Garantir une juste rémunération

Tant la Commission européenne que le Parlement ont souligné à plusieurs reprises l'importance du sujet de la rémunération des auteurs :



Améliorer les pratiques contractuelles

La SAA soutient l'amélioration des pratiques contractuelles, notamment par le biais de la négociation collective. Néanmoins cela ne sera pas suffisant pour garantir aux auteurs une juste rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres à travers l'Europe. Les problèmes de mise en œuvre des contrats individuels demeureront : un bon contrat qui n'est pas respecté ne sert pas les auteurs.

Un droit inaliénable à rémunération

Un droit inaliénable à rémunération, **négocié et géré de façon collective**, devrait être octroyé aux auteurs audiovisuels afin de leur garantir d'être associés à l'exploitation de leur œuvre, quelle que soit la plateforme de distribution.

La légitimité du droit d'auteur réside dans sa capacité à associer les auteurs, économiquement et moralement, au succès de leurs œuvres. En allant voir un film au cinéma, en louant une série en VOD, le public espère contribuer à la rémunération des auteurs. C'est pourquoi il est urgent de replacer les auteurs au cœur de la politique du droit d'auteur.

Enfin, on cède beaucoup de choses quand on cède nos droits.

Cédric Klapisch – Scénariste et réalisateur, France

À propos de la SAA

Créée en 2010, la Société des Auteurs Audiovisuels (SAA) est une association qui regroupe les sociétés de gestion collective de droits des auteurs audiovisuels en Europe. Ses 25 membres dans 18 pays gèrent les droits de plus de 120 000 scénaristes et réalisateurs européens de cinéma, télévision et multimédia.

Les objectifs de notre organisation sont :

- défendre et renforcer les droits économiques et moraux des auteurs européens d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- leur assurer une juste rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres ;
- développer, promouvoir et faciliter la gestion des droits par les sociétés de gestion collective ;

Au-delà du livre blanc, la SAA a publié plusieurs contributions, notamment sur la [compensation pour copie privée, les pratiques et règles de répartition des droits](#), ainsi qu'une [liste de propositions](#), en collaboration avec la FERA et la FSE, sur la façon dont l'Europe peut aider les scénaristes et les réalisateurs à accompagner l'audiovisuel européen dans son développement.



Société des Auteurs Audiovisuels

www.saa-authors.eu
info@saa-authors.eu


T. +32 2 894 93 30
F. +32 2 894 93 34

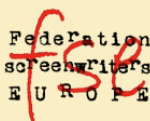
 @saabrussels

87 rue du Prince Royal
B-1050 Bruxelles



www.filmdirectors.eu
office@filmdirectors.eu

 @Film_directors



www.scenaristes.org
info@scenaristes.org

 @screenwritersEU